

Compte rendu du conseil municipal du 21 mai 2014

Présents : Frédéric Cosson, Evelyne Maillard, Fabrice Honoré, Magali Fardao, Maurice Vinette, Nathalie Arrigoni, Nicole Boulard, David Deboissy, Cédric Etiembre, Pascal Gautier, Patrice Honoré, Marie-Christine Moulin, Franck Pohu, Patricia Poirier, Lætitia Yvon

ordre du jour :

- ***Organisation du bureau de vote pour les élections européennes***
 - ***Point sur les budgets***
 - ***Voie piétonne***
 - ***Lotissement de la Noé (publicité)***
 - ***Tableaux numériques (école)***
 - ***Rythmes scolaires***
 - ***Cantine 2014-2015***
 - ***Affaires diverses***
-
- **Organisation du bureau de vote pour les élections européennes**

Les conseillers municipaux sont invités à s'inscrire pour tenir le bureau de vote lors des élections européennes du 25 mai.

- **Point sur les budgets**

SIVOS

Le vote du budget du Sivos a pour conséquence l'octroi d'une subvention communale afin de l'équilibrer.

Lors de la dernière réunion du Sivos, il a été proposé aux autres communes d'inclure certaines charges dans le budget du syndicat : Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles, agent d'entretien, qui était jusqu'à présent financées entièrement par la commune de Saint-Aubin (soit 12 420 €). Les charges liées aux locaux restent à Saint-Aubin : chauffage, électricité, eau...

Chaque commune finance également la part des repas de ses élèves.

- **Voie piétonne**

Frédéric Cosson, Fabrice Honoré, Maurice Vinette et Pascal Gautier ont rencontré Monsieur Edon de l'agence technique du Nord Sarthe du Conseil général et Madame Labrette, conseillère générale. Ils se sont rendus sur la voie entre Saint-Aubin et Fresnay où il est envisagé de sécuriser la circulation des piétons.

Le Conseil général ne finance pas ce genre d'opération même si elle se trouve sur une voie départementale.

Techniquement, l'aménagement d'une « voie douce » nécessite une largeur de 1 m 40 et une bordure haute (réglementation pour l'accessibilité des personnes handicapées et sécurité). La largeur du pont Napoléon constitue une contrainte importante.

Le technicien du Conseil général souligne qu'un nouvel aménagement de la circulation engagerait directement la commune en cas d'accident.

Il propose de favoriser le passage des piétons qui souhaitent se rendre à Fresnay par la rue des Rochers (ce qui allonge considérablement le trajet) ou bien de reculer le panneau d'agglomération (limite de vitesse à 50 km/h et entretien de la voirie pour la commune) et d'aménager un trottoir.

Devant le besoin de sécuriser le passage entre notre commune et Fresnay, le conseil municipal décide de continuer à travailler sur le projet. Une demande de chiffrage va être faite auprès d'entreprises pour la réalisation d'un trottoir. Une demande de subvention va être faite dans le cadre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux).

Frédéric Cosson reprendra contact avec Monsieur Edon et le Conseil général.

- **Carrefour du monument aux morts pour la France**

Lors de la rencontre avec le Conseil général, l'aménagement et la réfection du carrefour ont été abordés.

Le Conseil général prévoit la réalisation d'un « tablier », revêtement de qualité supérieure eu égard au passage important de véhicule sur le carrefour, en 2015.

Dans cette perspective, le conseil municipal souhaite que l'aménagement de la circulation soit revu dans ce carrefour (visibilité, priorités...).

Pour ces deux projets : voie piétonne et aménagement du carrefour, le recours à un maître d'œuvre peut être envisagé (étude, avant projet...). Il faut compter un coût de 4 à 5 % de la somme des travaux.

- **Lotissement de la Noé**

Publicité

Le maire présente le projet de panneau proposé par le cabinet Guillerminet.

Il est souhaité que :

- le plan soit simplifié (ôter les polygones),
- soit ajouté le numéro de téléphone portable du maire,
- soient indiquées les surfaces mini et maxi des parcelles.

Un panneau de 2 x 3 mètres sera installé sur la route entre Beaumont et Fresnay, sur le terrain appartenant à la commune. Un panneau de 1 x 1,50 mètres sera installé sur le terrain du lotissement.

Deux devis ont été reçus pour la fabrication des panneaux : SGP Communication visuelle et Sarl Accessit et concernent des panneaux en PVC. La décision sera prise lors du prochain conseil municipal.

Demande d'un riverain des parcelles

Un riverain des parcelles 11 et 12 souhaite acquérir 123 m² d'alignement. Il est proposé de lui céder au prix du terrain viabilisé, soit 23 € le m². Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

Bouche d'incendie

La mise en place d'une nouvelle bouche d'incendie accessible pour le lotissement est à de la compétence de la commune. Elle sera installée de façon à être accessible pour la salle de sport de la rue des pommiers.

Début des travaux

Les travaux de viabilisation commenceront le 15 juin. La commission des travaux se réunira le 16 juin sur le terrain et se réunira ensuite une fois par semaine.

- **Tableaux numériques**

Deux devis sont parvenus en mairie.

Subventionné à 50 % par le Conseil général. Une subvention complémentaire a été demandée à Madame la député.

Il serait souhaitable de demander conseil à un spécialiste ou à des professeurs utilisant déjà ce genre de tableaux.

La décision sera prise lors du prochain conseil.

- **Rythmes scolaires**

Les écoles de la communauté de communes ont toutes bouclé leur projet d'aménagement des rythmes scolaires. Il est impossible de mutualiser les moyens. Les animateurs d'Escale sont déjà embauchés par les communes voisines.

La commission école et cantine travaille sur différents aménagements horaires :

- un quart d'heure supplémentaire pour la pause déjeuner,
(amélioration du passage à la cantine, soutien scolaire en début d'après-midi)
- une heure d'activité ou de jeux sur la cour.

Deux pistes pour le personnel d'encadrement sur lesquelles travaille la commission école-cantine :

- CAP petite enfance
 - . apprentissage sur un an – salaire de 41 à 47 % du smic avec des charges minimales
 - . 3 semaines de stage (35 heures) en alternance avec une semaine d'école
 - . un tuteur
- Service civique
 - . projet d'activité précis et cadré (par exemple : citoyenneté) dans l'école et lors des animations de la commune
 - . jeune entre 18 et 25 ans – 24 heures hebdomadaires
 - . rémunération : 480 € payés par l'État, environ 100 € payés par la commune
 - . un tuteur

Un questionnaire concernant leurs attentes a été distribué aux parents d'élèves.

Le centre social Escale propose un passage de sa navette le mercredi midi pour ramasser les enfants inscrits à l'accueil de loisirs de l'après-midi.

- **Cantine 2014-2015**

Les menus ont été revus en collaboration avec le personnel de la cantine avec de nouvelles façons de faire et des plats différents. Les enfants et les parents sont satisfaits.

Frédéric Cosson passe à l'improviste chaque semaine à la cantine. Les enfants et le personnel apprécient cette attention.

Les tables sont trop hautes pour les enfants de maternelle. Il est prévu d'acheter des tables dont les pieds se règlent en hauteur.

Le système de tickets et l'organisation en association :

- prennent beaucoup de temps à la secrétaire de mairie,
- posent des difficultés d'anticipation : 10 % de repas commandés en trop,
- entraînent énormément de manipulations pour le pointage, la vérification...
- impliquent une double comptabilité assez archaïque.

L'association de la cantine a été fondée en 1954. Ses statuts n'ont jamais été mis à jour.

Il est envisagé de dissoudre l'association et de passer la gestion de la cantine à la commune. Le comptable serait alors le trésor public qui émettrait les factures, permettrait les prélèvements et offrirait de bons moyens de recouvrement.

Des renseignements vont être pris auprès du Centre de gestion en ce qui concerne le statut du personnel de la cantine.

► **Affaires diverses**

Travaux à l'église

Le Confort Fresnois a proposé un devis pour les travaux sur l'électricité et l'éclairage de l'église (terre, armoire électrique, éclairage, alarme incendie, blocs de sorties de secours...). L'installation est obsolète et disjoncte régulièrement.

Montant du devis : 13 549 €

Une subvention va être demandée.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

Téléphone mobile pour l'agent technique

Il sera étudié la possibilité d'inclure un téléphone mobile dans la téléphonie de la mairie.

Vente d'un terrain rue de la Noé

La commune propose à un riverain d'acquérir un terrain d'environ 130 m² appartenant à la commune rue de la Noé et attenant à sa parcelle. Ce terrain comporte un arbre.

Le Conseil municipal approuve la proposition de vente pour 10 € le m² à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.